

Certificat de constance des performances d'une gamme de candélabres métalliques d'éclairage public suivant les normes EN 40-5 : 2002 et EN 40-6 : 2002

Numéro du certificat :
1166 – CPR – 0063

*Délivré conformément au Règlement Produits de Construction – 305/2011
du Parlement européen et du conseil du 9 mars 2011.*

Titulaire du certificat

**TECHNILUM
Domaine de Lézigno
34500 BEZIERS**

Sites de fabrication

BEZIERS (34)

Confirmation

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'évaluation et la vérification de la constance des performances des mâts droits et à crosses en acier mis sur le marché en tant que produits de construction, décrites dans l'annexe ZA des normes de référence **EN 40-5 : 2002 et EN 40-6 : 2002** pour le système 1, sont appliquées et que le produit satisfait à toutes les exigences prescrites.

Date de la première délivrance

01 Décembre 2005

Date de la prochaine surveillance

28 Septembre 2027

Durée de validité

Ce certificat demeure valide tant que les conditions précisées dans la spécification technique harmonisée de référence ou les conditions de fabrication en usine ou le contrôle de la production en usine lui-même ne sont pas modifiés de manière significative, à moins d'une suspension ou d'un retrait par l'organisme notifié de certification des produits.

Remarque

Voir Annexe Technique

Émission du présent certificat

Saint Aubin, le **16/12/2025**



**Directeur Certification Adjoint
Cédric ROUX**

La validité du présent certificat est confirmée si elle est visible sur le site internet du CTICM

La présente annexe technique accompagne le certificat de conformité au marquage CE numéro :

1166 – CPR – 0063

Délivré à : **TECHNILUM**
Domaine de Lézigno
34500 BEZIERS

Elle définit les champs couverts par ce certificat :

| | |
|---|---|
| Produits couverts | - Les mâts droits et à crosses en acier - Les mâts droits et à crosses en aluminium |
| Références de la gamme | - Configurations TECHNILUM marquées CE |
| Détails des produits | Pour les candélabres à crosses en acier et en aluminium : - Les mâts de section octogonale ne sont pas couverts ; - Les renforts de type 1, 3 et 4 ne sont pas couverts. |
| Classe de sécurité passive selon l'EN 12767 : 2019 | 0 |

Directeur Certification Adjoint
Cédric ROUX